



## **Association THIVIERS LA VIE**

Mairie de Thiviers

24800 Thiviers

E-mail : [thivierslavie@asso-horizons.com](mailto:thivierslavie@asso-horizons.com)

Site web : [www.thivierslavie.com](http://www.thivierslavie.com)

19 juin 2003

**A Monsieur Le Préfet de La Dordogne.**

**Objet : incinérateur - conférence du Professeur Mouthon**

Monsieur Le Préfet,

Je me permets,( et je me dois de le faire en tant que Président d'une association responsable et reconnue), d'attirer votre attention sur deux éléments majeurs pour la décision qu'il y aura à prendre concernant l'implantation d'un incinérateur en Dordogne , et plus précisément à Thiviers, puisque c'est bien de là qu'il s'agit.

En effet, sauf erreur de ma part, et dans ce cas vous voudriez bien m'excuser, il me semble que les Services de la Préfecture, et notamment les Services Vétérinaires n'étaient pas représentés hier soir, Vendredi 13 juin à la réunion d'information organisée, à Thiviers, par notre association.

L'exposé du conférencier, le Professeur Mouthon, a confirmé le bien-fondé d'arguments soutenus par la sagesse populaire à Thiviers. Les informations qu'il a apportées sont en mesure de remettre en cause certaines grandes lignes du Plan Départemental.

Son exposé théorique, enrichi de son expérience professionnelle et de sa pratique d'expert auprès des tribunaux a fait émerger deux points qui ont retenu notre attention :

- premier point : les risques toxiques , **par la chaîne alimentaire, dont l'homme est le dernier maillon.** Le problème posé pour la santé publique est celui de l'accumulation dans l'organisme de certains toxiques et de leurs effets à long terme, **effets pouvant survenir à partir de doses très faibles pour certains individus.**
- deuxième point : l'aspect juridique du problème qui met en évidence la **responsabilité personnelle des décideurs** face à l'implantation de telles installations dans des zones sensibles, lorsque ce décideur a eu connaissance d'effets nuisibles pour la santé.

Messieurs Roussel, Boisserie et Venard représentant le SMD 3 avaient répondu à l'invitation de « Thiviers la Vie » ; leurs arguments pour implanter l'incinérateur à Thiviers sont tombés d'eux mêmes, les uns après les autres, en particulier l'argument économique développé par Monsieur Roussel à Corgnac/Isle qui propose la constitution d'un fonds de garantie pour indemniser les agriculteurs en cas de dysfonctionnement . Dans l'alimentation,

il y a le producteur et le consommateur. Le consommateur est évacué... Nous laissons à l'appréciation de chacun ce cynisme économique.

Le Professeur Narbonne, nous a fait l'honneur de sa présence. Il a réaffirmé qu'il s'était **toujours opposé à l'implantation d'un incinérateur en zone rurale**, et qu'il maintenait sa position aujourd'hui. La salle avait en main le document ci joint, datant de mars 2003, (Nouvel Observateur), document qui est sans ambiguïté. (document N°2).

De plus, le Professeur Narbonne a rappelé la nécessité de limiter le transport des déchets en distance et en volume. La réglementation concernant la durée du temps de transport des déchets a été évoquée, à cause du risque sanitaire dû au développement rapide de germes pathogènes et à la diversité des seuils de sensibilité de chacun à ces germes. La souplesse et la rapidité du transport sont les premières garanties d'hygiène quand il s'agit de matières en fermentation. Les transbordements multiples, les longs délais et le surkilométrage sont à reconsidérer.

**Ainsi, le Professeur Mouthon et le Professeur Narbonne nous ont l'un et l'autre confortés dans notre détermination ; ils ont apporté la caution de leur « autorité scientifique » à notre action désormais « légitime ».**

Les élus, du canton et des cantons voisins, ont pu s'exprimer. Ils condamnent unanimement le projet actuel sur le site de Thiviers, certains avec ardeur et passion...

Pour eux, comme pour beaucoup des 650 personnes présentes, c'est le souci de la réalité locale qui domine, à court terme et à long terme : il n'est pas acceptable de compromettre les chances d'une région qui accède au plein développement touristique et dont la production agricole est importante, riche et diversifiée. Ils y voient un gâchis économique. L'analyse des élus « de terrain » est nécessairement fondée et appréciée à partir de constats.

C'est donc dans une toute autre optique que le Professeur Mouthon aborde le débat, sous l'angle de la **santé publique et de la sécurité alimentaire**. La viande produite à Thiviers est mangée ailleurs ; c'est un devoir de conscience de n'autoriser la mise sur le marché que de produits irréprochables et dont « on est sûr ». Il a évoqué les suites judiciaires données à des dossiers scandaleux où la sécurité alimentaire n'avait pas été la priorité : (veau aux hormones, la vache folle....)

**Il a voulu rappeler que la prévention des risques et le contrôle de l'alimentation humaine, sont les missions premières des docteurs vétérinaires . »**

La sécurité alimentaire, en particulier le problème des dioxines est au centre des préoccupations de l'Académie Vétérinaire de France. Comme élément de preuve, le Professeur Mouthon, membre de cette Académie, a bien voulu nous confier l'invitation à participer aux travaux qui lui a été adressée pour la séance du 19 juin. Ainsi, démonstration est faite que la question de la sécurité alimentaire près des incinérateurs n'est pas réglée pour ceux qui engagent leur responsabilité et qui ne s'en laissent pas conter. Nous joignons copie de son invitation, (document joint n° 1).

A Thiviers, le Professeur Mouthon a conclu, en réponse aux questions de la salle, par un message majeur : **face au problème de la santé humaine, lié à la protection de la chaîne alimentaire, les incertitudes de la science, aujourd'hui, sont telles que le principe de précaution s'impose.**

**« Quand on n'est pas sûr, on s'abstient »** ce fut sa réplique finale.